



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20
Courriel : mairie@sevrier.fr

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. FALCONNET Georges, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, Mme MALAPLATE Christina, M. LYONNAZ Bruno, Mme BERTRAND Anne-Marie, Mme POINTET Martine, Mme ARRAULT Marie-Pierre, M. BARAN Gabin, Mme BLAND Hélène, M. CHEDECAL Sylvain, M. DUMOLARD Damien, M. FLANDIN David, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, Mme GURRET-BAGGIO Alice, M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, Mme FALCONNET Sandrine, Mme TALIN Dominique, Mme DEPLAIX Doris, M. COLLENOT André.

ABSENTS OU EXCUSÉS :

M. VANHELMON Yves, M. DELOBEL Gérard, Mme GODART Sylviane, M. PARIS Yves, M. FONTAINE Bernard.

PROCURATIONS :

M. VANHELMON Yves donne pouvoir à Mme MALAPLATE Christina, M. DELOBEL Gérard donne pouvoir à Mme POINTET Martine, M. FONTAINE Bernard donne pouvoir à Mme TALIN Dominique.

M. BARAN Gabin a été élu secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du 29 juillet 2019.

ADOpte à l'unanimité.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission de M. Claude Mauriange. M. André COLLENOT, issu de la liste 'Sevrier autrement', a donc intégré le conseil municipal.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

FINANCE :

• **Subvention exceptionnelle à l'association 'La Vicussienne'.**

PERSONNEL :

- **Convention d'assistance administrative à la mise en œuvre de la gestion des dossiers 'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi' (A.R.E) – CDG 74**

- **Modification du tableau des effectifs**

- **Conditions occupation logements de fonction : liste des emplois bénéficiaires**

BAUX- FONCIER :

- **Convention précaire et révocable : Locaux communaux dans l'ancienne poste de Sevrier**

- **Convention précaire dans le cadre d'un logement d'urgence**

- **Convention de mise à disposition de locaux scolaires**

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

- **Acquisition de la parcelle boisée cadastrée C180**

- **Intégration dans le domaine public du chemin des Vadios**

- **Recensement de la longueur des voiries communales**

- **Rétrocession de la parcelle AH 886**

- **Approbation du schéma directeur de la randonnée, de l'inscription et la modification des sentiers au PDIPR et de la convention cadre du déploiement du réseau des sentiers inscrits au PDIPR**

URBANISME :

- **Mandat d'aménagement des espaces publics du Centre**

- **Information au Conseil municipal dans le cadre des délégations par lui accordées au Maire :**

Modification régies Port, Parking et Crèche Halte-garderie, remboursement arrhes location emplacement bateau

Questions diverses

.....

FINANCE :

- **Subvention exceptionnelle à l'association 'La Vicussienne'.**

Une subvention de 500 € a été accordée à cette association afin de soutenir un travail de mémoire via un ouvrage sur l'histoire régionale, et particulièrement du Semnoz, à la majorité des voix moins une abstention.

PERSONNEL :

- **Convention d'assistance administrative à la mise en œuvre de la gestion des dossiers « Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi » (A.R.E) – CDG 74**

La gestion de ce type de dossier étant particulièrement pointue et chronophage, il a été décidé d'adhérer à un service particulier du CDG 74 au travers d'une convention d'assistance administrative.

- **Modification du tableau des effectifs**

Afin de tenir compte d'un accroissement temporaire d'activités au sein du service urbanisme, le Conseil a autorisé la création d'un poste non permanent sous CDD d'un an et a modifié le tableau des effectifs en conséquence.

- **Conditions occupation logements de fonction : liste des emplois bénéficiaires**

La délibération du conseil n° 7-6/2015 du 22 juin 2015 portant sur les conditions d'occupation des logements de fonction et les postes éligibles à de tels logements a été complétée pour tenir compte de l'arrivée d'un nouvel agent au sein du service de police municipale et dont le poste et les fonctions sont éligibles à ce type de logement.

BAUX- FONCIER :

• Convention précaire et révocable : Locaux communaux dans l'ancienne poste de Sevrier

Il a été rappelé les enjeux liés à l'installation d'un nouveau médecin généraliste à Sevrier dans la perspective du départ en retraite du médecin en place. Un nouveau généraliste souhaite intégrer la future 'maison médicale' qui va être créée au sein du programme immobilier en cours de réalisation au Centre de la Commune. Dans l'attente de cette réalisation, et afin de permettre à ce nouveau praticien de s'installer début 2020 au sein de cette maison médicale, des travaux d'aménagement vont être réalisés pour aménager des anciens locaux à la poste. Les termes d'une convention d'occupation précaire avec ce médecin ont donc été validés par le conseil municipal.

• Convention précaire dans le cadre d'un logement d'urgence

Afin d'aider une mère de famille et son enfant à faire face à une situation familiale difficile, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention précaire avec cette famille dans le cadre d'un logement d'urgence.

• Convention de mise à disposition de locaux scolaires

Une convention tripartite, qui avait pour objet l'aide aux leçons aux élèves de l'école élémentaire Henri Gour, avait été signée pour l'année scolaire 2018/2019 entre la commune de Sevrier, la Directrice de l'école et l'Association Sevriolaine d'Aide et de Partage (ASAP). Cette convention est arrivée à échéance le 5 juillet dernier et à la demande de l'ASAP, elle a été renouvelée dans les mêmes conditions pour un an supplémentaire.

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

• Acquisition de la parcelle boisée cadastrée C180

Le Conseil municipal a acté l'acquisition de cette parcelle d'une superficie de 02 ha 89 a 40 ca pour un montant de 3 000 € afin de conforter le domaine forestier communal.

• Intégration dans le domaine public du chemin des Vadios

Le conseil municipal a accepté la cession gratuite des emprises de voirie supportant le chemin des Vadios au profit de la commune, et a décidé d'intégrer et de classer dans le domaine public cette voie représentant une longueur de 415 m.

• Recensement de la longueur des voiries communales

Suite à l'intégration de différentes parcelles et voiries, le conseil municipal a acté la longueur des voiries communales au 1er janvier 2019 (date de prise en compte pour la DGF 2020) à 18 237 m. Il a été précisé que ce critère rentrait dans le cadre de la répartition de la DGF 2020.

• Rétrocession de la parcelle cadastrée AH 886

Il a été précisé que dans le cadre de l'élaboration du PLU de la commune, un emplacement réservé avait été créé (n° 41) afin de permettre la sécurisation et l'élargissement du chemin du Clos. L'opérateur immobilier en charge d'un programme sur ce secteur a souhaité rétrocéder à la commune la parcelle AH886 d'une superficie de 08 ca, ce que le conseil municipal a acté et accepté.

• Approbation du schéma directeur de la randonnée, de l'inscription et la modification des sentiers au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée - PDIPR - et de la convention cadre du déploiement du réseau des sentiers inscrits à ce plan.

Le conseil municipal a décidé de donner un avis favorable sur le contenu du Schéma directeur de la randonnée élaborée par le Grand Annecy Agglomération, ainsi que sur l'ensemble des tracés et itinéraires.

URBANISME :

• Mandat d'aménagement des espaces publics du Centre

Suite aux sollicitations de la Trésorerie, et afin de ne pas retarder les paiements en attente, la commune a décidé de solliciter le préfinancement des dépenses par TERACTION, comme prévu par une disposition de la convention de mandat.

• Information au Conseil municipal dans le cadre des délégations par lui accordées au Maire :

• Décision n° 1/2019

Modification de la régie du Port : montant de l'encaisse

• Décision n° 2/2019

Remboursement arrhes pour location saisonnière

• Décision n° 3/2019

Modification de la régie du Parking : montant de l'encaisse

• Décision n° 4/2019

Modification de la régie Crèche Halte-garderie : montant de l'encaisse et ajout modes de paiement par carte bancaire en ligne et prélèvements

• Questions diverses

Bilan parking payant de la plage : M. FALCONNET a précisé qu'il reviendra avec des chiffres plus précis sur ce bilan, mais a donné une première indication concernant le parking payant uniquement : 79 520 € H.T soit 4 000 € de plus que 2018. Il convoquera une prochaine réunion du groupe de travail sur le parking dès que toutes les situations comptables auront été arrêtées.

Courrier d'administrés du sud de Sevrier : Mme PRIEUR-DREVON a fait part d'un courrier signé par un certain nombre d'habitants (secteur du clos des marais) souhaitant une intervention du maire sur la problématique du bruit lié aux activités du 'marché de la Seiche' et du parking les 'Rives du Lac'. Un courrier de réponse va leur être adressé.

Repas des aînés : Mmes BERTRAND et DEPLAIX ont rappelé la date du 20 octobre et ont fait appel aux bonnes volontés notamment pour décorer la salle du complexe d'animation pour cette occasion.

Opération 'Au boulot à vélo' : Mme GLABAY a fait le bilan de cette troisième édition. Outre la remontée des remarques des usagers, elle a noté cette année un engouement certain des médias régionaux pour cet événement.

Club de Tennis de Sevrier : M. DUMOLARD et M. le Maire ont rappelé la volonté du club de faire réaliser des cours de 'padel' en sollicitant l'aide de la commune, et ce, afin de conforter leur activité, notamment en période touristique. Les élus se sont majoritairement abstenus sur ce dossier (sur les membres présents, 14 abstentions, 7 voix pour et 1 voix contre) et ont convenu, après en avoir débattu, de faire part de cette position au Club lors de la prochaine assemblée générale, et de leur donner une réponse définitive avant la fin de l'année.

Entente intercommunale : M. LYONNAZ a fait la synthèse de la dernière réunion de l'Entente qui portait sur le projet d'un nouveau gymnase. Il a indiqué le montant de la première enveloppe de ce projet et a indiqué qu'il a été décidé de lancer un concours d'architecte allant jusqu'à la phase APS de ce projet afin de permettre de connaître plus précisément le coût de cette réalisation. Cependant le Conseil Municipal, devant l'importance du coût de cette réalisation (6 900 000 € environ), se prononcera après la phase APS sur la poursuite de cette opération. Il restera attentif à la gouvernance de ce futur équipement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 22 h 15.

SEVRIER, le 25 septembre 2019

LE MAIRE,

Jacques REY